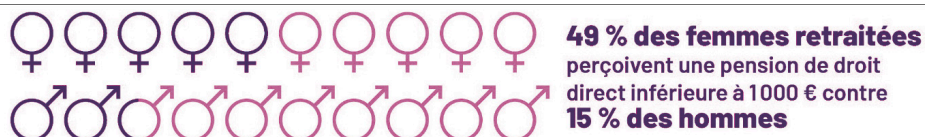
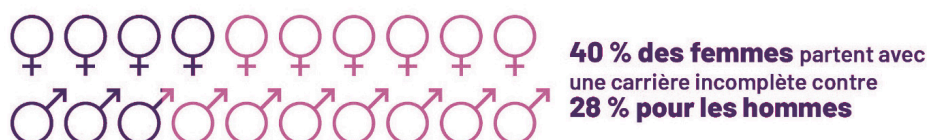


Toutes les inégalités subies au travail et dans la société se paient cash à la retraite !

Beaucoup de femmes ont des petites pensions qui ne leur permettent pas une vie décente. La retraite est le jugement final de la pauvreté tout au long de la carrière professionnelle : bas salaires, carrières hachées ou plus courtes, métiers moins bien rémunérés aux déroulements de carrière inexistantes ou ralentis du fait de la maternité : 1 femme sur 2 a réduit ou interrompu son travail (1 homme sur 9) du fait de l'arrivée d'un enfant, **95 % des congés parentaux ont été et sont toujours pris par les femmes.**



Les femmes partent, en moyenne, **8 mois plus tard** que les hommes (63 ans pour les unes et 62 ans et 4 mois pour les autres)



Les femmes sont majoritaires parmi les 800 000 retraité·es sans complémentaire santé



Le travail gratuit et invisible des femmes ne s'arrête jamais même à la retraite : tâches domestiques, aide aux proches, aide aux enfants et petits-enfants, au conjoint...

Les femmes retraitées sont aussi les grandes perdantes des réformes précédentes. Elles sont les premières pénalisées par :

- L'allongement de la durée de cotisations
- Le report de l'âge de départ à la retraite
- L'application de la décote
- Le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu de 10, pour le régime général
- La désindexation des retraites sur les salaires et l'indexation sur l'inflation
- La suppression de la péréquation salaires/retraites dans la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale et certains "régimes spéciaux"

Les prélèvements sociaux augmentent, les pensions sont insuffisamment revalorisées, les retraité·es s'appauvrissent, particulièrement les femmes !

Retraitées et violences : une réalité bien souvent ignorée !

24 % des féminicides recensés en 2024 concernaient des femmes âgées de plus de 70 ans. Dans la moitié des cas, le conjoint ou compagnon a invoqué la vieillesse ou la maladie comme motif de passage à l'acte. Nous devons briser l'omerta qui invisibilise ces violences et exiger des moyens financiers et humains pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.



COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le 8 mars nous manifesterons pour :

- **L'augmentation des pensions de 10 %, 300€ tout de suite** pour les petites retraites et pas de retraite inférieure au Smic
- **L'arrêt des discriminations** à cause de l'âge en matière de santé et le maintien, au delà de 74 ans, de la prise en charge par la Sécurité sociale des actes médicaux de prévention des cancers féminins
- **L'accès à un logement décent**, abordable financièrement et adapté au vieillissement
- **Des services publics de qualité**, pour soulager les aidants qui sont majoritairement des aidantes, auprès des petits-enfants, des membres de la famille, malades et/ou handicapés

Et avec les femmes et les hommes en activité, nous manifesterons pour :

- **L'égalité salariale** entre les femmes et les hommes pour avoir une égalité des retraites maintenant et pas dans cent ans!!!
- **Un système de retraite** qui ne pénalise pas les femmes et pour l'abrogation définitive de la réforme 2023
- **La défense de notre Sécurité sociale** menacée par les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales
- **La Sécurité sociale intégrale**, avec prise en charge à 100 % selon les besoins de santé et d'aide à l'autonomie tout au long de la vie.

Le 8 mars, nous manifesterons aussi, avec toutes les femmes du monde entier, contre toutes les guerres et pour la Paix, condition indispensable pour une société plus juste et plus humaine.

Et **le 2 avril 2026** à l'appel unitaire des organisations de retraité·es nous porterons aussi ces revendications dans nos mobilisations

**Je rejoins la CGT
pour bien vivre ma retraite :
se syndiquer est un droit,
à la CGT c'est un plus**



Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :
Adresse :
.....
Code postal et ville :
Branche professionnelle d'origine :
Mail :
Tél. :
Bulletin à retourner à

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant.
Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ☐